

DROITS LIÉS A L'ADHESION A L'AFDD

MODALITES PRATIQUES DE L'ADHESION

Droits liés à l'Adhésion :

Inscription prioritaire à nos colloques et congrès, avec gratuité pour la partie scientifique de la manifestation ;

Inscription réservée à nos déjeuners mensuels organisés à Paris dans les locaux de France-Amériques, 9-11 avenue Franklin Roosevelt (avec possibilité pour l'adhérent d'y accueillir aussi des invités personnels, dans la limite des places disponibles) ;

Accès prioritaire, de publication et de communication, à nos deux revues électroniques *Horizons du Droit* (mensuelle) et *Signatures Internationales* (trimestrielle) ;

Possibilité de solliciter le Réseau international de Correspondants étrangers de l'AFDD ;

Participation aux manifestations organisées en province ;

Participation à nos Groupes de réflexion : actuellement, Groupes sur les start-up, sur les contrats d'affaires et sur les modes alternatifs de règlement des différends ;

Communication électronique des informations concernant la vie de l'AFDD ; possibilité également d'interviews personnalisés, de compte-rendus d'ouvrages dans notre revue électronique *Horizons du Droit* ;

Inscription réservée au dîner annuel de gala ;

Participation éventuelle à la composition de nos jurys de prix de thèse ;

Participation aux Voyages de l'AFDD ;

Participation, avec droit de vote, à l'Assemblée générale (prochaine AG, le 5 octobre 2021, 16h., à Maison du Barreau à Paris, 2 rue de Harlay) ; possibilité de candidater aux fonctions d'administrateur sur des postes vacants ;

Participation à l'Annuaire électronique de l'AFDD ; réflexion en cours sur un possible Annuaire papier qui permettrait à chaque cotisant de se présenter en une page.

Modalités de l'Adhésion :

- Candidature recevable toute l'année et à adresser, à travers le Bulletin d'inscription disponible sur notre site (Rubrique Adhésions-Contacts) :
soit par courrier postal à AFDD, B.P.24205, 75.024 Paris Cedex 1,
soit par voie électronique soit à jacquesmestre81@gmail.com, soit à sabrina.dupouy@uca.fr ;
- Cotisation annuelle de base : 70 euros pour les personnes physiques ; 400 euros pour les personnes morales accueillant en leur sein au moins un Docteur en Droit ou pour une Ecole doctorale universitaire ;
- Cotisation réduite à 30 euros de la deuxième à la quatrième année suivant la soutenance de thèse ;
- Gratuité de l'adhésion dans l'année suivant la soutenance ;
- Pour le paiement de cette cotisation : soit règlement par chèque à l'ordre de l'AFDD, accompagnant le courrier d'inscription, soit règlement par virement (RIB disponible sur le site AFDD), soit paiement en ligne.

Possibilité, par ailleurs, d'une **pré-adhésion**, donnant le statut de pré-adhérent AFDD, pour les doctorants en cours de thèse : cotisation de 15 euros. Ce statut donne accès aux colloques et diverses manifestations de l'Association, mais n'emporte pas participation et vote statutaire à l'assemblée générale de l'association.